



SERVICE SANTÉ

CONVENTION avec ÉLODIE MOREAU (SOPHRO'ANIMA) AVENANT n°1

Décision n° 22.174

Entre

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 6 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 20.1480 en date du 21 juillet 2020, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

D'une part,**Et**

Madame Elodie MOREAU, sophrologue, en auto-entreprise nommée SOPHRO'ANIMA, domiciliée 35 rue du Chevalier du Pavillon à ROYAN, - SIRET N°81523477800026

D'autre part,**IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :****PREALABLEMENT, IL EST EXPOSE QUE :**

Par une convention n°21.395, en date du 7 septembre 2021, les conditions de partenariat ont été définies pour l'intervention d'Élodie MOREAU dans le cadre du programme Préservons Ensemble Notre Santé (PENSA), afin de proposer aux adhérents des séances de sophrologie et médiation par l'animal.

Vu l'absence du nom de l'auto-entreprise d'Élodie MOREAU sur la convention initialement conclue,

Vu l'obligation liée à la gestion des factures par l'intermédiaire de la plateforme Chorus Pro et la nécessité d'associer le nom de l'entreprise à celui de l'intervenant, dans les conventions réglementant les partenariats,

Ceci exposé, il est arrêté ce qui suit :**Article 1**

Le présent avenant **modifie la convention n°21.395** en date du 7 septembre 2021 en ajoutant l'intitulé de l'auto-entreprise d'Elodie MOREAU : SOPHRO'ANIMA.

Article 2

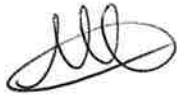
Tous les autres termes de la convention n°21.395 demeurent inchangés.

Fait à ROYAN, le 29 mars 2022

L'intervenante,
Mention manuscrite
« Lu et approuvé »

Elodie MOREAU

Lu et approuvé



Le Maire,

Patrick MARENGO



Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 avril 2022
Certifié Conforme
Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

Le Maire,
Patrick MARENGO

